

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

CDC AMORÇAGE

Fonds d'amorçage bénéficiant d'une procédure allégée
régi par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et par la Loi n° 2005-58 du 18 juillet 2005.

Siège Social : Résidence LAKEO, 2^{ème} étage, Rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac,
1053 - Tunis.

La société CDC Gestion et la Wifak International Bank ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 19 septembre 2018, pour la création d'un fonds d'amorçage bénéficiant d'une procédure allégée, dénommé « CDC AMORÇAGE » d'un montant de 10 000 000 dinars divisé en 100 000 parts de 100 dinars chacune.